

2012_B107

OBJET : Enseignement supérieur et recherche - Attribution de subventions exceptionnelles aux organismes publics pour l'aide à l'organisation de manifestations et l'octroi de prix communautaires aux étudiants

Le 5 avril 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Christian LOUIT donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 AVRIL 2012

Rapporteur : Christian LOUIT

Thématique : Développement Economique et Emploi / Enseignement Supérieur et Recherche

Objet : Attribution de subventions exceptionnelles aux organismes publics pour l'aide à l'organisation de manifestations et l'octroi de prix communautaires aux étudiants
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Des organismes publics d'État, d'Enseignement Supérieur et de Recherche et le Syndicat Mixte de l'Arbois organisent des manifestations événementielles universitaires, scientifiques et culturelles sur le territoire communautaire sur l'année 2012. Dans ce contexte et eu égard aux retombées économiques, touristiques et médiatiques attendues, la Communauté est amenée à se prononcer sur le soutien financier exceptionnel pour l'aide à l'organisation de ces événements dont l'incidence financière totale s'élève à 27 200 € en fonctionnement. Parallèlement elle poursuit sa politique d'octroi de prix en direction d'étudiants lauréats dans le domaine du Droit et des Sciences Politiques pour un montant de 1 500 € ;

Exposé des motifs :

Cadre de l'intervention de la C.P.A. :

Le volet Enseignement Supérieur et Recherche a été inclus au Projet d'Agglomération comme l'un des axes de la politique communautaire à développer.

Les principes d'intervention de la Communauté en ce domaine, définis par délibération du Conseil de Communauté du 6 février 2004, furent complétés par le choix d'axes d'interventions communautaires relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche (délibération du Conseil de Communauté du 16 juillet 2004).

Dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec l'État le 18 janvier 2006, et faisant suite à la mise en œuvre du Contrat d'Agglomération, il est prévu l'engagement d'actions destinées à promouvoir le rayonnement de l'Enseignement Supérieur et Recherche, vecteur incontournable du développement de notre territoire.

La politique de la Communauté du Pays d'Aix vise à renforcer ces pôles de compétence et améliorer les conditions de vie étudiante. Elle s'est d'ailleurs déjà traduite par de conséquents engagements financiers dans le Contrat de Projet État Région (CPER).

L'un des axes prioritaires de ce partenariat avec l'État porte sur la valorisation du travail des équipes universitaires et de recherche lors de congrès, colloques, rencontres analogues et autres événements.

Ces manifestations qui entraînent des frais importants pour les organisateurs, organismes publics d'Enseignement Supérieur et Recherche, justifient l'aide exceptionnelle de la Communauté compte tenu de leur notoriété scientifique, de l'accueil d'un public international, des caractères innovants et des retombées économiques, touristiques, culturelles et intellectuelles sur le territoire du Pays d'Aix.

Projets à soutenir en 2012 :

Dans ce contexte, il vous est proposé de valider ce soutien financier exceptionnel aux organisateurs publics de manifestations (tableaux détaillés en annexe) avec une incidence financière de 27 200 € pour les colloques et opérations analogues et de 1 500 € pour les attributions de prix communautaires à des lauréats étudiants.

La répartition des subventions exceptionnelles et prix communautaires précités est la suivante :

➔ au profit de l'Université d'Aix-Marseille :

- **1 200 €** pour l'aide à l'organisation de la manifestation expositions photographiques « *Galerie itinérante 2012* » organisée tout au long de l'exercice en cours par l'Institut Administration des Institutions Culturelles, Faculté d'Economie et de Gestion, Secteur Economie et Gestion

- **7 000 €** pour l'aide à l'organisation de la campagne d'inter comparaison « *Laser Tracer* », du 10 au 26 avril 2012, organisée par l'Institut Universitaire de Technologie d'Aix
- **5 000 €** pour l'aide à l'organisation du séminaire international *Doctoriales en Provence 2012, « passeport pour l'emploi des doctorants »*, du 4 au 9 juin 2012, organisé par le Collège Doctoral

➔ au profit du Syndicat Mixte de l'Arbois :

- **8 000 €** pour la 4^{ème} table ronde de l'Arbois « *Villes, monde rural et territoires* », du 23 et 24 mai 2012, organisée par le Syndicat Mixte de l'Arbois

➔ au profit de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers :

- **3 000 €** pour la rencontre « *24^{èmes} journées internationales francophones de tribologie* », du 9 au 11 mai 2012, organisée par l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers

➔ au profit du CEMAGREF :

- **3 000 €** pour la journée scientifique et technique « *Irrigation, vers de nouvelles économies* », le 15 mars 2012, organisée par le CEMAGREF, Centre national de Machinisme Agricole, du Génie Rural des Eaux et Forêts

➔ au profit des récipiendaires désignés par l'Université d'Aix-Marseille, AMU, Secteur Droit et Sciences Politiques, comme suit :

- **500 €** pour l'attribution de *deux prix de 250 €* à des étudiants inscrits en Licence 1^{ère} année, L 1, ayant eu la meilleure note dans les crédits en économie « *les grands problèmes économiques* » et « *les acteurs de la vie économique* » année universitaire 2011/2012, diplôme organisé par la Faculté de Droit et de Science Politique
- **1 000 €** pour l'attribution de *deux prix de 500 €* aux majors de promotion du « *Master 2 droit et fiscalité de l'entreprise* » et du « *Magistère 3 droit, fiscalité et comptabilité* », année universitaire 2011/2012, diplômes classés parmi les dix meilleures formations de leurs disciplines et organisés par le Centre d'Etudes Fiscales et Financières, CEFF

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5210-1, L 5211-10 et L.1611-4 et suivants ;

VU le décret n° 2011_1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, regroupant les universités Aix-Marseille I, Aix-Marseille II et Aix-Marseille III ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2005 portant modification des statuts de la Communauté du Pays d'Aix, de l'article 3 compétences facultatives pour les actions et opérations de soutien au développement de l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A002 du Conseil de Communauté du 6 février 2004 définissant les principes d'intervention de la CPA en matière d'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2004_A200 du Conseil de Communauté du 16 juillet 2004 précisant la politique et axes communautaires d'intervention relatifs à l'Enseignement Supérieur et Recherche ;

VU la délibération n° 2005_A236 du Conseil de Communauté du 14 octobre 2005 autorisant la convention de partenariat avec le Rectorat d'Aix-Marseille et la convention signée le 18 janvier 2006 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil de Communauté du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

VU la délibération n° 2010_A101 du Conseil de Communauté du 24 juin 2010 autorisant la convention cadre de partenariat avec l'Université Paul Cézanne et la convention signée le 6 mai 2011 ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique en date du 22 mars 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe d'un soutien financier exceptionnel aux organismes publics d'État, d'Enseignement Supérieur et Recherche et syndicat mixte de l'Arbois pour l'aide à l'organisation de manifestations événementielles universitaires et octrois de prix communautaires à des étudiants méritants ;
- **ATTRIBUER** les subventions exceptionnelles pour l'aide à l'organisation de manifestations universitaires, tableau détaillé ci-après, au profit des organismes visés via leurs Agences Comptables, comme suit :
 - **13 200 € au profit de l'Agence Comptable AMU, Université d'Aix-Marseille**
 - **8 000 € au profit de la Trésorerie Ville d'Aix, Syndicat Mixte de l'Arbois**

- 3 000 € au profit de l'Agence Comptable de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers
- 3 000 € au profit de l'Agence Comptable du CEMAGREF

➤ **ATTRIBUER** les prix communautaires directement au profit des récipiendaires désignés par l'Université d'Aix-Marseille, AMU, Secteur Droit et Sciences Politiques, comme suit :

- **500 €** pour l'attribution de *deux prix de 250 €* à des étudiants inscrits en Licence 1^{ère} année, L 1, ayant eu la meilleure note dans les crédits en économie « *les grands problèmes économiques* » et « *les acteurs de la vie économique* », diplôme organisé par la Faculté de Droit et de Science Politique, année universitaire 2011/2012

- **1 000 €** pour l'attribution de deux prix aux majors de promotion du « *Master 2 droit et fiscalité de l'entreprise* » et du « *Magistère 3 droit, fiscalité et comptabilité* », diplômes classés parmi les dix meilleures formations de leurs disciplines organisés par le Centre d'Etudes Fiscales et Financières, CEFF, année universitaire 2011/2012

➤ **IMPUTER** les dépenses en résultant au budget général de la Communauté du Pays d'Aix, dans le principe de l'annualité budgétaire, exercice 2012 qui présente les disponibilités nécessaires, soit :

27 200 €, imputation 23-65738 pour les événements précités, tableaux détaillés en annexe ;

1 500 €, imputation 23-6714 pour les attributions de prix aux récipiendaires susvisés, tableau détaillé en annexe ;

➤ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXE TABLEAUX DÉTAILLÉS

au profit de l'Agence Comptable AMU, Université d'Aix-Marseille						
organismes	manifestations	dates en 2012	subventions N-1 et N-2	subventions demandées	budgets prévisionnels	propositions Bureau du 5 avril 2012
Institut Administration des Institutions Culturelles, Faculté d'Economie et de Gestion, Secteur Economie et Gestion	4 expositions photographiques « <i>Galerie itinérante 2012</i> », en alternance sur Aix et Arles de : - Joël Belouet - Renaud Duval - Jocelyne Allouche - l'École Nationale Supérieure de Photographie	- en janvier - en février - en septembre -- en novembre	N-1 : 1 200 € N-2 : 1 200 €	1 200 €	34 700 €	1 200 €
Institut Universitaire de Technologie d'Aix	campagne d'inter comparaison « <i>Laser Tracer</i> », à Aix	du 10 au 26 avril	N-2 : 100 000 € en équipement/ investissement	10 000 €	45 350 €	7 000 €
Collège Doctoral	séminaire international <i>Doctoriales en Provence 2012 : « passeport pour l'emploi des doctorants »</i> , à Aix	du 4 au 9 juin	N-1 : 5 000 € N-2 : 5 000 €	5 000 €	101 000 €	5 000 €
TOTAL UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE : 13 200 €						

au profit de la Trésorerie Ville d'Aix, Syndicat Mixte de l'Arbois						
organisateur	manifestation	date en 2012	subventions N-1 et N-2	subvention demandée	budget prévisionnel	proposition Bureau du 5 avril 2012
Syndicat Mixte de l'Arbois	4 ^{ème} table ronde de l'Arbois « <i>Villes, monde rural et territoires</i> », à Aix	du 23 au 24 mai	N-1 : 11 000 € N-2 : 8 000 €	8 000 €	34 700 €	8 000 €

au profit de l'Agence Comptable de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers						
organisateur	manifestation	date en 2012	subventions N-1 et N-2	subvention demandée	budget prévisionnel	proposition Bureau du 5 avril 2012
École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers	rencontre « 24 ^{èmes} journées internationales francophones de tribologie », à Aix	du 9 au 11 mai		3 000 €	38 750 €	3 000 €

au profit de l'Agence Comptable du CEMAGREF						
organisateur	manifestation	date en 2012	subventions N-1 et N-2	subvention demandée	budget prévisionnel	proposition Bureau du 5 avril 2012
CEMAGREF, CEntre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts	journée scientifique et technique « Irrigation : vers de nouvelles économies », à Aix	le 15 mars	N-2 : 3 000 €	3 500 €	18 089 €	3 000 €

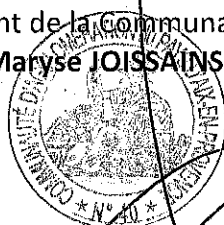
attributions de prix communautaires à des lauréats universitaires année universitaire 2011 / 2012, Université d'Aix-Marseille, Secteur Droit et Sciences Politiques		
motifs	prix N-1 et N-2	attributions Bureau du 4 avril 2012
meilleure note d'un étudiant inscrit en 1 ^{ère} année de Licence, L 1, Faculté de Droit et de Science Politique, dans le crédit « introduction générale à l'économie »	N-1 : 250 € N-2 : 250 €	250 €
meilleure note d'un étudiant inscrit en 1 ^{ère} année de Licence, L 1, Faculté de Droit et de Science Politique, dans le crédit « économie politique »	N-1 : 250 € N-2 : 250 €	250 €
« major de promotion Master 2 droit et fiscalité de l'entreprise », Centre d'Études Fiscales et Financières, CEFF	N-1 : 500 € N-2 : 500 €	500 €
« major de promotion du Magistère 3 droit, fiscalité et comptabilité », Centre d'Études Fiscales et Financières, CEFF	N-1 : 500 € N-2 : 500 €	500 €
TOTAL des Prix : 1 500 €		

OBJET : Enseignement supérieur et recherche - Attribution de subventions exceptionnelles aux organismes publics pour l'aide à l'organisation de manifestations et l'octroi de prix communautaires aux étudiants

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



12 AVR. 2012